

Parcours et réussite en section de technicien supérieur : les indicateurs incluant la session 2022

Près de 75 % des nouveaux inscrits en 1^{ère} année de section de technicien supérieur (STS) à la rentrée 2019 sont passés en 2^{nde} année ; 69 % ont obtenu leur diplôme du brevet de technicien supérieur (BTS) en deux ou trois ans, taux en hausse de 0,7 point par rapport aux nouveaux inscrits à la rentrée 2018. La réussite en deux ans augmente de 2,7 points. Cette hausse est la même pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine sociale.

Plus du tiers des nouveaux inscrits en 1^{ère} année de STS en 2019 étaient des néo-bacheliers de la série technologique

Près de 86 % des étudiants inscrits pour la première fois en première année de section de technicien supérieur (STS) à la rentrée 2019 sous statut scolaire venaient d'obtenir leur diplôme du baccalauréat.

Réussite en STS en 2 ou 3 ans selon la filière et la mention de baccalauréat des étudiants inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année à la rentrée 2019

Série de baccalauréat	Part des inscrits	Rentrée 2019		
		Taux de passage	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 2 ou 3 ans
Néo-bacheliers				
Littéraire	1,9	79,2	75,8	77,4
Economique	8,0	83,0	79,1	81,2
Scientifique	5,6	86,9	82,9	84,7
Ensemble bac général	15,5	83,9	80,1	82,0
STMG	20,5	75,7	67,9	71,4
Néo-bacheliers professionnels				
Autres bac techno.	16,5	80,2	72,3	75,2
Ensemble bac techno	37,1	77,7	69,8	73,1
Ensemble bac pro	33,7	66,0	52,1	54,8
Total néo-bacheliers	86,2	74,3	64,7	67,5
Autres origines	13,8	82,7	75,8	77,1
Mention obtenue				
Néo-bacheliers				
Très bien	1,7	88,0	85,1	86,6
Bien	10,6	82,2	77,0	79,1
Assez bien	27,4	76,2	67,8	70,6
Passable 1er groupe*	30,1	71,3	59,8	63,1
Passable 2d groupe*	7,9	69,5	56,5	60,0
Inconnue	8,6	70,5	61,0	62,5
Autres origines	13,8	82,7	75,8	77,1
Total	100,0	75,4	66,3	68,8

* 1^{er} groupe : entre 10 et 12 de moyenne au baccalauréat à l'écrit ; 2nd groupe : entre 8 et 10 puis réussite à l'oral.

Source : MESR-SIES / Systèmes d'information OCEAN et CYCLADES du MENJ

Plus du tiers des nouveaux inscrits 2019 étaient des néo-bacheliers de la série technologique (37 % des effectifs). Les nouveaux bacheliers en sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) représentaient un inscrit sur cinq (21 %). Les néo-bacheliers professionnels composaient un tiers de ces effectifs (34 %). Et 16 % des

nouveaux inscrits avaient obtenu leur baccalauréat général cette même année.

Une hausse de la réussite au BTS en deux ans

Parmi les étudiants entrés pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de STS à la rentrée 2019, 75 % d'entre eux ont suivi la 2^{nde} année de formation à la rentrée suivante. Ce taux de passage est plus élevé que celui de la cohorte 2018 (73 %). La hausse concerne essentiellement les néo-bacheliers professionnels dont le taux de passage est de 66 % pour la cohorte 2019 (61 % pour la cohorte 2018) et dans une moindre mesure les néo-bacheliers technologique (78 % pour la cohorte 2019). Le taux de passage est stable pour les néo-bacheliers généraux (84 %).

Les taux de réussite en deux ans sont globalement à la hausse. Ce résultat peut s'expliquer par le contexte de la crise sanitaire qui a perturbé les conditions d'examen des sessions 2020 et 2021 (cf. encadré). Ainsi 66,3 % de la cohorte 2019 obtient son diplôme du BTS en deux ans, taux en hausse de 2,7 points par rapport à la cohorte précédente. Les bacheliers généraux sont ceux dont le taux de réussite en deux ans est le plus élevé (80,1 %, +0,2 point), suivis des bacheliers technologiques (69,8 %, +2,2 points). Cependant, les bacheliers professionnels, dont 52,1 % obtiennent leur BTS en deux ans, connaissent la plus forte hausse de ce taux de réussite (+4,2 points).

Le taux de réussite en deux ou trois ans de la cohorte 2019 est de 68,8 %, supérieur de 0,7 points à celui de la cohorte 2018. Cette hausse est cependant moins élevée que celle entre les taux en 2 ans de ces mêmes cohortes (+ 2,7 points). Avec la fin des aménagements des conditions de passage de des examens, les effets de la crise sanitaire semblent moins jouer sur la réussite en 3 ans pour la session 2022. De fait, la part des nouveaux entrants en STS qui obtiennent leur diplôme en 3 ans est plus faible pour la cohorte 2019 (2,5 %) que celle de la cohorte 2018 (4,5 %), qui a passé l'examen à la session 2021.

Cette baisse du taux de réussite en 3 ans est plus importante pour les bacheliers professionnels : 2,7 % pour la cohorte 2019 après 5,5 % pour la cohorte 2018.

Les étudiants ayant le mieux réussi au baccalauréat sont également ceux qui réussissent le mieux au BTS

Près de 88 % des néo-bacheliers de la session 2019 avec mention très bien sont passés en 2^{nde} année contre 82,2 % de ceux ayant une mention bien ou 76,2 % pour les détenteurs d'une mention assez bien. Les nouveaux entrants en STS à la rentrée 2019 non néo-bacheliers (14 % des nouveaux entrants) ont été 82,7 % à passer en 2^{nde} année.

Plus de 7 étudiants sur 10 inscrits pour la première fois en STS à la rentrée 2019 se sont orientés dans une formation de la spécialité des services. Plus de 75 % d'entre eux passent en 2^{nde} année, soit une hausse de 2,1 point par rapport à la cohorte 2018. Leur taux de réussite atteint 66,8 % en deux ans (+2,8 points par rapport à la cohorte 2018) et 69,4 % (+1 point) en deux ou trois ans. Dans les formations de la spécialité de la production, le taux de passage en 2^{nde} année, de 76,0 %, augmente de 3,7 points par rapport à la cohorte 2018. Leur taux de réussite en deux ans est supérieur de 2,3 points à celui de la cohorte précédente et s'élève à 64,9 %. Le taux de réussite en deux ou trois ans (67,5 %) reste stable.

Réussite en STS en 2 ou 3 ans selon les caractéristiques des étudiants inscrits en 1^{ère} année à la rentrée 2019

	Rentrée 2019			
	Part des inscrits	Taux de passage	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 2 ou 3 ans
Homme	52,8	74,5	64,0	66,6
Femme	47,2	76,5	68,9	71,3
PCS du parent référent				
Très favorisé	15,5	78,9	72,8	75,1
Favorisé	13,1	77,5	70,1	72,8
Assez défavorisé	28,7	75,8	67,3	69,9
Défavorisé	38,0	73,6	62,5	65,2
Non réponse	4,8	70,5	58,0	60,8
Spécialité du BTS préparé				
Production	28,5	76,0	64,9	67,5
Services	71,5	75,2	66,8	69,4
Total	100,0	75,4	66,3	68,8

Source : MESR-SIES / Systèmes d'information OCEAN et CYCLADES du MENJ

Hausse de la réussite quelle que soit l'origine sociale

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle (PCS) du parent référent de l'étudiant, au moins 7 étudiants sur 10 passent en 2^{nde} année à la rentrée 2020. Ce taux varie de 73,6 % pour les étudiants dont le parent référent à une PCS « défavorisée » à 78,9 % pour ceux dont le parent référent à une PCS « très favorisée ».

De même la réussite en deux ans est plus élevée pour les étudiants issus de milieu très favorisés (72,8 %) que pour les étudiants issus de milieu « défavorisé » (62,5 %). Ces derniers ont un taux de réussite en hausse mais qui reste nettement inférieur à la moyenne et en fort décrochage par rapport au groupe de ceux issus de milieu « assez défavorisé » (-5 points).

Par ailleurs, la hausse de la réussite au BTS de la cohorte 2019 par rapport à la cohorte précédente est observée pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine sociale. Ainsi les taux de réussite en deux ans des étudiants dont le parent référent a une PCS « très favorisée » croît de 1,8 point. Pour les catégories de PCS « favorisée » et « assez défavorisée » la hausse est de 2,2 points. La catégorie de PCS « défavorisée » connaît la plus forte augmentation, de 3,6 points, pour atteindre un taux de réussite en deux ans de 62,5 %.

Agnès LIÈVRE
MESR-SIES

Champ : Étudiants inscrits en 2019 pour la première fois en première année de STS dans un établissement public ou privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les DOM et ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire.

Source : MESR-SIES / Systèmes d'information Scolarité OCEAN et CYCLADES du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ)

Des modalités de passage de l'examen national de BTS particulières lors des sessions 2020 et 2021

Afin de tenir compte de l'état d'urgence sanitaire et de garantir la sécurité sanitaire des personnels et des étudiants, des modalités particulières de passage des examens nationaux pour la session 2020 des diplômes de BTS ont été arrêtées suivant deux cas de figure.

Pour les candidats en mesure de présenter un livret scolaire ou de formation, le diplôme national du BTS a été attribué sur le fondement du contrôle en cours de formation déjà effectué et du livret scolaire. Les candidats non admis après cette phase ont été autorisés à passer le BTS à la session de septembre. Les candidats qui n'étaient pas en mesure de présenter de livret scolaire ou de formation se sont présentés à la session reportée au mois de septembre.

À la session 2021, les épreuves écrites en présentiel ont été rétablies mais une session de rattrapage a été instaurée à destination de l'ensemble des candidats qui n'auraient pas pu valider leur diplôme.

Ces dispositions exceptionnelles ont conduit à une hausse des taux de passage et des taux de réussite aux sessions 2020 et 2021. À partir de la session 2022, le principe d'épreuves de rattrapage a été pérennisé suivant de nouvelles modalités.

Méthodologie

Les résultats présentés dans cette note ont été produits suite à un appariement entre les données du baccalauréat (CYCLADES), des inscrits en STS (Scolarité) et des résultats au BTS (CYCLADES). La mise en place de l'identifiant national de l'élève et de l'étudiant (INE), déployé dans l'ensemble des lycées, permet, pour la 2^{nde} année, de s'appuyer uniquement sur cet identifiant pour réaliser les appariements.

Aussi les résultats publiés ici ne sont pas comparables à ceux publiés sur les cohortes 2016 et antérieures à 2016.

Ils portent sur l'ensemble des étudiants inscrits pour la première fois en première année de STS à la rentrée 2019, sous statut scolaire, dans un établissement public ou privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les DOM. Ainsi, un étudiant qui redouble la 1^{ère} année de formation et se réinscrit en première année de STS à la rentrée 2019 n'est-il pas pris en compte. Les STS agricoles ou maritimes ne sont pas incluses dans le champ de l'étude car les données sur ces classes ne le permettent pas. En outre, seuls les étudiants ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire sont pris en compte. Les étudiants ayant effectué une première année sous statut scolaire puis une deuxième en tant qu'apprenti sont ainsi exclus du champ pour ne pas perturber l'interprétation des résultats.